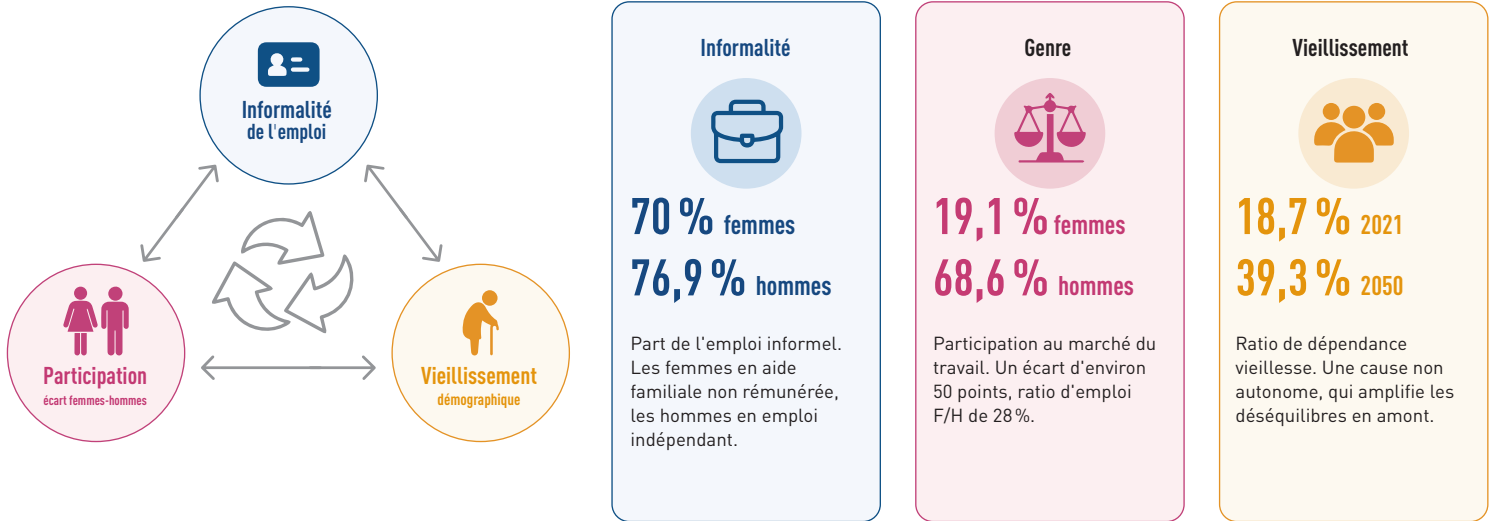


# Informalité, genre et vieillissement

Inégalités cumulatives et effets intergénérationnels

 Résultats saillants

Trois dynamiques structurent le marché du travail marocain et l'accumulation des droits sociaux. Elles n'agissent pas isolément. Chaque déséquilibre amplifie les deux autres et accentue les écarts entre femmes et hommes tout au long du cycle de vie.



## L'écart de pension : expression cumulée du triptyque

L'écart de pension ne résulte pas d'une rupture en fin de trajectoire. Il se construit sur quatre désavantages cumulés, la probabilité d'emploi, la probabilité de salariat, la probabilité de formalité et le niveau de salaire déclaré.



Ratio d'emploi F/H

**28 %**

moins de 3 femmes employées pour 10 hommes



Écart de chômage

**5,9 pp**

pénalité féminine à l'accès à l'emploi



Ratio salarial formel F/H

**85,7 %**

écart de rémunération dans le formel



Ratio de formalisation F/H

**148 %**

avantage relatif, à pondérer le nombre de femmes en emploi formel reste très inférieur à celui des hommes



**11,1 %\***

Les pensions perçues par les femmes à l'âge de la retraite sont en moyenne près de neuf fois inférieures à celles des hommes.



Ce niveau traduit avant tout une base contributive féminine étroite.



Il agrège deux composantes, un écart de couverture entre les deux populations en âge de retraite et un écart de pension parmi les bénéficiaires.

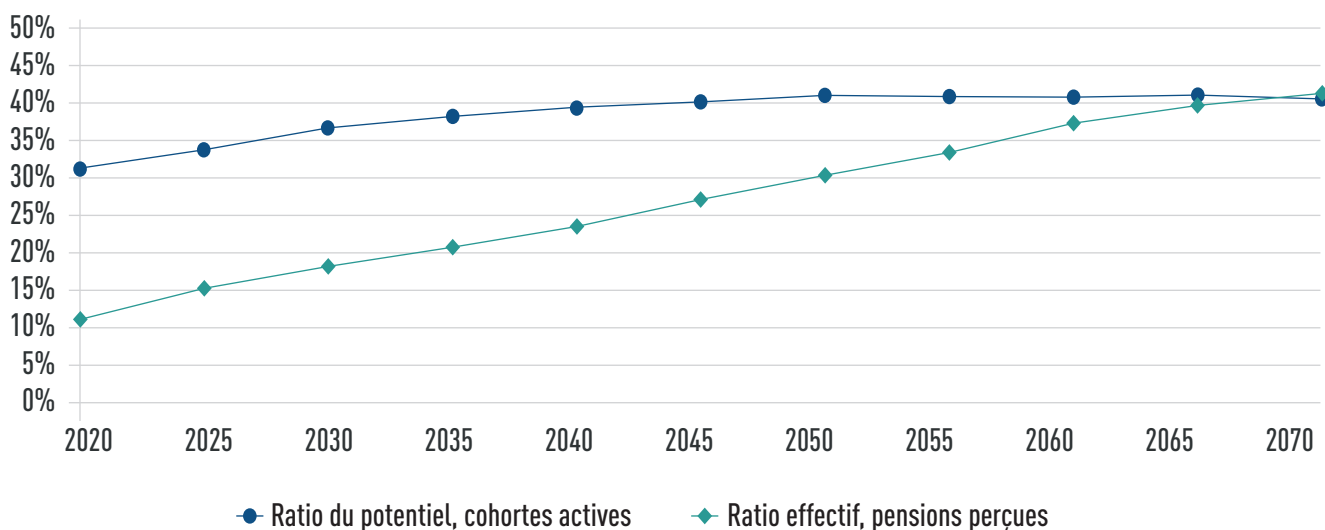


\* Le ratio de pension est un indicateur macroéconomique synthétique, non comparable aux ratios de pensions liquidées par caisse. La parité correspond à 100%.



## Un écart de pension qui converge, puis plafonne

Le ratio de pension effectif mesure les droits liquidés. Le ratio du potentiel mesure les droits que les cohortes actives accumulent. Sans intervention, le potentiel cesse de progresser après 2040 et plafonne autour de 41%. Le ratio effectif converge vers ce plafond sans le dépasser.



# Ce que révèlent les simulations prospectives

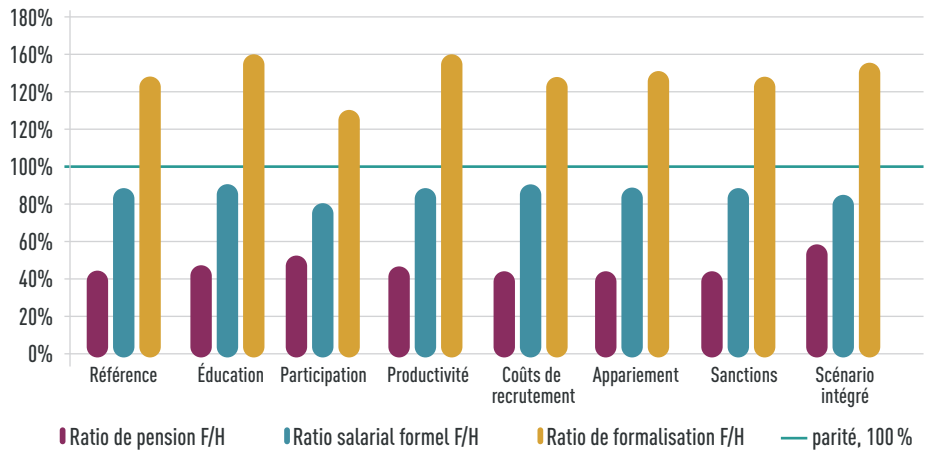


Aucun levier isolé ne réduit tous les écarts; seule la coordination permet d'en atténuer les contraintes.



## Le trilemme, lu sur les ratios de genre en 2070

Activé isolément, un levier déplace les tensions entre emploi, formalisation et chômage sans les résoudre ensemble. Une politique qui rapproche un ratio de la parité en éloigne souvent un autre.



## Les leviers d'offre, des gains partiels

L'éducation et la productivité rapprochent modérément l'écart de pension. La participation produit le gain le plus large, ratio à 49,4%, mais fait baisser le ratio salarial à 79,6%, l'afflux d'offre dépassant la capacité d'absorption du formel.



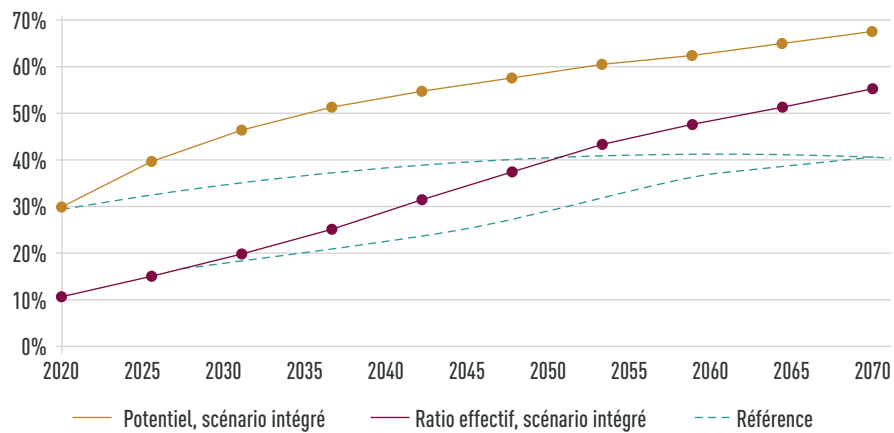
## Demande et sanctions, effets symétriques

Les coûts de recrutement et l'appariement laissent le ratio de pension quasi inchangé. Les sanctions dégradent les droits des deux genres dans des proportions comparables, sans resserrement substantiel de l'écart.



## La convergence intégrée et sa nature

Sans intervention, le ratio de pension plafonne autour de 41% après 2040. La combinaison des leviers d'offre et de demande le porte à 55,8% en 2070. Les effets ne s'additionnent pas, la coordination produit un gain supérieur à la somme des leviers isolés.



## Convergence par rattrapage

L'écart se resserre par élévation des droits féminins, sans dégradation des droits masculins. Cas des diplômées du supérieur : sous le scénario intégré, les pensions féminines progressent de 36,4% en 2070, les pensions masculines restent stables.



## Convergence par compression

L'écart se resserre aussi parce que les droits masculins du même segment se compriment. Cas des femmes peu qualifiées : Le ratio agrégé peut alors masquer une protection réelle dégradée.



Plafond structurel sans transformations  
**~41%**  
Stabilisation après 2040-2045



Fenêtre critique  
**2025-2035**  
Cohortes actives qui alimenteront la base contributive dès 2045



Ratio effectif en 2070 avec transformations  
**~55,8%**  
+14,9 pp par rapport à la référence



## Quatre enseignements pour l'action publique

Les politiques d'offre ne se convertissent en emploi formel que si la capacité d'absorption du secteur formel progresse en parallèle. Les effets des leviers ne s'additionnent pas, leur articulation sur 2035-2025 conditionne la trajectoire observée à partir de 2040. Le renforcement des sanctions, sans expansion compensatrice du formel, contracte l'activité, un instrument de consolidation et non un moteur de formalisation. La convergence des écarts ne traduit pas toujours un progrès partagé ; elle peut résulter d'un rattrapage des plus vulnérables comme d'une compression des droits des groupes initialement favorisés.